

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-073

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires / Secrétariat de direction

02-2023-05-03-00001 - Arrêté n°DIR-DDT-2023-05 portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de l'Aisne (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires

02-2023-05-03-00001

Arrêté n°DIR-DDT-2023-05 portant modification
de l'organisation de la Direction
départementale des territoires de l'Aisne

**Arrêté n°DIR-DDT-2023-05 portant modification de
l'organisation de la Direction départementale des
territoires de l'Aisne**

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;
- Vu** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas Campeaux préfet de l'Aisne ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2019 nommant M. Vincent Royer, Directeur départemental des territoires de l'Aisne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 2022-03 du 13 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Vincent Royer, directeur départemental des territoires de l'Aisne ;
- Vu** l'avis du comité social d'administration de la Direction départementale des territoires de l'Aisne en date du 2 mai 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2022 portant sur l'organisation de la Direction départementale des territoires de l'Aisne est modifié de la manière suivante :

2, rue Paul Doumer – CS 20656
02010 LAON Cedex
Direction / Service ou Bureau (1 ligne)



 [Préfet de l'Aisne](#)   [@Prefet02](#)

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Une Direction composée de :

- un secrétariat de direction
- une unité Pilotage et coordination
- la mission Référents territoriaux (dont un chef de projet territorial Villers-Cotterets)
- de référents thématiques sur lettre de mission
 - référent vélo de la sécurité routière
 - référent français facile à comprendre
 - référent dématérialisation
 - référent lutte contre le harcèlement sexuel et les propos sexistes
 - référent laïcité

Un service Agriculture composé de trois unités :

- Aides PAC - 1^{er} pilier
- Modernisation et agro-environnement
- Foncier agricole

Un service Environnement composé de trois pôles, cinq unités et une mission :

- la mission Transition Écologique
- Pôle Eau – Risques
 - Police de l'Eau
 - Politique de l'Eau
 - Prévention des Risques
- Pôle nature
 - Chasse Forêts
 - Biodiversité
- Pôle ICPE

Un service Urbanisme et Territoires composé d'un pôle, quatre unités et un centre instructeur

- Secrétariat de service
- Pôle planification aménagement cohérence territoriale
- Pôle application du droit des sols
 1. antenne application droit des sols de Soissons
 2. antenne application droit des sols de Saint Quentin
- Connaissance
- Contentieux contrôle de légalité

Un service Habitat Rénovation Urbaine Construction composé d'un pôle, quatre unités et une mission :

- la mission projets territoriaux habitat rénovation urbaine
- Pôle logement
 - Interventions habitat privé
 - Parc public
 - Logement habitat indigne
- Réglementation bâtiment durable et accessibilité
- Politique territoriale du logement et observatoire de l'Habitat

Un service Mobilités comprenant une unité :

- Éducation routière

Un service Expertise et Appui Technique composé d'une unité :

- Assistance solidaire et conseil s'appuyant sur les implantations territoriales de
 - Laon
 - Saint Quentin

Article 2 :

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le 03 Mai 2023

**Le Directeur départemental
des territoires**



Vincent ROYER

